

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Extension du pass sanitaire

Suite à la promulgation de la loi sur l'extension du pass sanitaire ce vendredi 6 août, la Ville d'Annecy élargit son application à partir du lundi 9 août.

Depuis le 21 juillet, l'accès avec le pass sanitaire est mis en place dans les piscines municipales Jean-Régis et Île Bleue, Musée-Château, Palais de L'Île et Musée du film d'animation.

À partir du 9 août, il sera étendu aux restaurants seniors, médiathèques, lieux d'exposition et cinémas municipaux (La Turbine, Le Mikado, Le Rabelais).

Les jauges limitées à 50 personnes sont donc supprimées.

Dispositif pour le contrôle des accès

Tous les usagers à partir de 18 ans devront présenter un pass sanitaire valide (papier ou numérique) accompagné d'une pièce d'identité. Il sera demandé à partir de 12 ans dès le 30 septembre.

Les contrôles seront effectués par des agents habilités au sein des équipements. La vérification portera uniquement sur le QR code et non sur son origine (vaccination, test PCR ou antigénique de moins de 48h, certificat de rétablissement).

En complément, le port du masque et les gestes barrières seront appliqués en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

>> Plus d'infos : www.annecy.fr rubrique Covid-19



Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel presse@annecy.fr

<http://www.annecy.fr/> www.facebook.com/VilleAnnecy/ www.instagram.com/villeannecy/